Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet MARNE RECYCLAGE sur la commune principale de l'AIOT Route de villiers en lieu 52100 HALLIGNICOURT.

La référence de votre dossier est A-3-NYP2RKKQE et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 29/11/2023 à 18h37 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, …) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **95145510400012**

Raison sociale **MARNE RECYCLAGE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.
Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

ROUTE HALLIGNICOURT

52100 HALLIGNICOURT

Signataire

Qualité : **Directeur opérationnel**

Référent

Fonction : **Responsable QSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **MARNE RECYCLAGE**

Description des activités :
MARNE RECYCLAGE est une installation de collecte et de traitement des déchets. Nous déclarons les activités suivantes: - 2710-1b: installation de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial (essentiellement constitués de batteries au plomb) - 2710-2b: installation de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial (déchetterie professionnelle) - 2713-2: installation de transit, tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux - 2714-2:

installation de transit, regroupement, tri de déchets non dangereux de papier, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles et bois - 2716-2: installation de transit, regroupement, tri de déchets non dangereux non inertes - 2791-2: installation de traitement de déchets non dangereux

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Route de villiers en lieu

52100 HALLIGNICOURT

X : 840310

Y : 6839801

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :
- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d' eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
		Collecte de			

2710	2710-1-b	déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 6.5 t	DC
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 280 m3	DC
2713	2713-2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 960 m2	D
2714	2714-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 860 m3	D
2716	2716-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume susceptible d'être présent 900 m3	DC
2791	2791-2	Traitement de déchets non dangereux	Quantité de déchets traités 9 t/j	DC

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :
Activité de transit de déchets, absence de production de déchets. Les déchets générés par le personnel sont traités en interne.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Réserve souple de 120m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
Extincteurs

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L’installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)